

Séance du 30 novembre 2020



Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

ID : 057-215705336-20201130-DCM2020701-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
23/11/2020

Date d'affichage

03.12.2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etalent présents :

M. ZABRESCAK Lionel, Mme POIROT Estelle, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme MARINACCI Angélique, M. MARCOT Alain, M. LHENRY Gérald, M. LAURENT Jean Baptiste, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, M. COLIN Jean Yves, M. CHLOUP Roland

Procuration(s) :

Etal(ent) absent(s) :

Etal(ent) excusé(s) :

Mme GERARD Violette

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/701

Objet : Indemnités à verser au Trésorier Mr Villibord.

- Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- de verser à Monsieur Marc VILLIBORD, Trésorier, une indemnité de confection des documents budgétaires fixée à 30,49 € par an.

- Cette délibération est valable pour toute la durée du mandat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





Séance du 30/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
23/11/2020Date d'affichage
03.12.2020Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. ZABRESCAK Lionel, Mme POIROT Estelle, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme MARINACCI Angélique, M. MARCOT Alain, M. LHENRY Gérald, M. LAURENT Jean Baptiste, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, M. COLIN Jean Yves, M. CHLOUP Roland

Procuration(s) :**Eta(ent) absent(s) :****Eta(ent) excusé(s) :**

Mme GERARD Violette

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie**Numéro interne de l'acte : 2020/703****Objet : Versement à l'AFAPAF de la participation aux travaux d'aménagement foncier.**

- Vu le programme des travaux de l'AFAPAF;
- Vu la délibération n° 2015/101 du Conseil Municipal en date du 26 février 2015;
- Vu l'état liquidatif du montant des travaux réglés par l'AFAPAF;

Le Maire enendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de verser à l'AFAPAF sa participation aux points n° 4, 18 et 23 de l'état liquidatif, soit une somme totale de 21.240,16 € HT répartie comme suit :

Points pris en charge par la commune

Points	Prise en charge par la commune	Montants	Total
4	40%	2 895,83 €	1 158,33 € HT
23	25%	19 943,00 €	4 985,75 € HT
18	40%	37 740,20 €	15 096,08 € HT

A VERSER

Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

ID : 057-215705336-20201130-DCM2020703-DE

- Ce versement sera imputé au compte 204182 du budget communal
- Cette participation fera l'objet d'un amortissement sur 5 ans à compter de 2021

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
23/11/2020Date d'affichage
03.12.2020Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. ZABRESCAK Lionel, Mme POIROT Estelle, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme MARINACCI Angélique, M. MARCOT Alain, M. LHENRY Gérald, M. LAURENT Jean Baptiste, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, M. COLIN Jean Yves, M. CHLOUP Roland

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GERARD Violette

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/702

Objet : Versement à l'AFAF d'une soulte pour le chemin "Jean LANG".

- Vu le procès verbal de la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) du 1/06/2015,
- Vu le Code Rural et de la Pêche maritime.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure ayant abouti à la fixation par la CDAF d'une soulte de 12.000 € au bénéfice de M. Jean LANG. Cette soulte vient en contre partie de l'entrée dans le patrimoine communal d'un chemin rural (N° 1008 section 8).

Conformément au code rural et de la pêche maritime la dite soulte doit transiter par le budget de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier. (AFAF)

Le Maire entendu

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'imputer le versement de 12.000 € à l'AFAF au compte 2113 du budget communal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

ID : 057-215705336-20201130-DCM2020704-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
23/11/2020

Date d'affichage
03.12.2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. ZABRESCAK Lionel, Mme POIROT Estelle, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme MARINACCI Angélique, M. MARCOT Alain, M. LHENRY Gérald, M. LAURENT Jean Baptiste, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, M. COLIN Jean Yves, M. CHLOUP Roland

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GERARD Violette

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/704

Objet : Fixation du prix concessions/travaux au cimetière.

Point retiré de l'ordre du jour.

Retirée

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation

23/11/2020

Date d'affichage

03.12.2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. ZABRESCAK Lionel, Mme POIROT Estelle, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme MARINACCI Angélique, M. MARCOT Alain, M. LHENRY Gérald, M. LAURENT Jean Baptiste, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, M. COLIN Jean Yves, M. CHLOUP Roland

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GERARD Violette

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/705

Objet : Mission diagnostic rénovation sur l'Eglise de Pange.

- Vu la nécessité de réaliser des travaux sur l'église de Pange
- Vu la demande du SDAP de faire réaliser une mission de diagnostic avant la réalisation des travaux
- Vu la nécessité de conclure un marché de Maitrise d'œuvre pour une Mission de Diagnostic dans le cadre de la Rénovation de L'église Saint Martin.
- Vu la consultation réalisée par « MATEC » déposée le 30 septembre 2020, et la réception des candidatures à la date limite du 30 octobre 2020.
- Vu les réponses par voie de dématérialisation et l'analyse des offres, le Maire propose de retenir l'offre présentée par Mme Yulia KOZLOVA, Architecte du patrimoine, représentant un groupement conjoint pour un montant de 22.638,28 € HT

Le Maire entendu

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

- De retenir l'offre de Mme Yulia KOZLOVA pour le montant de 22.638,28 € HT

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE

Le Maire,



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
23/11/2020Date d'affichage

03.12.2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. ZABRESCAK Lionel, Mme POIROT Estelle, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme MARINACCI Angélique, M. MARCOT Alain, M. LHENRY Gérald, M. LAURENT Jean Baptiste, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, M. COLIN Jean Yves, M. CHLOUP Roland

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GERARD Violette

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie**Numéro interne de l'acte : 2020/706****Objet : Approbation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) 2019 du service assainissement.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret du 2 mai 2007,
- Vu le rapport annuel de 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement présenté par la CCHCPP.
- Considérant que la Commune doit se prononcer sur le rapport.

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
23/11/2020**Date d'affichage**
03.12.2020Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./....

et publication du :

..J./....

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. ZABRECAK Lionel, Mme POIROT Estelle, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme MARINACCI Angélique, M. MARCOT Alain, M. LHENRY Gérard, M. LAURENT Jean Baptiste, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, M. COLIN Jean Yves, M. CHLOUP Roland

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GERARD Violette

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/707

Objet : Approbation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) 2019 du service eau potable.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret du 2 mai 2007,
- Vu le rapport annuel de 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par la CCHCPP.
- Considérant que la Commune doit se prononcer sur le rapport.

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
23/11/2020**Date d'affichage**
03.12.2020Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. ZABRESCAK Lionel, Mme POIROT Estelle, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme MARINACCI Angélique, M. MARCOT Alain, M. LHENRY Gérald, M. LAURENT Jean Baptiste, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, M. COLIN Jean Yves, M. CHLOUP Roland

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GERARD Violette

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/708

Objet : Approbation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) 2019 du service déchets ménagers.

- Vu le rapport présenté par la CCHCPP sur la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés.
- Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le rapport.

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- approuve le rapport 2019 sur la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
23/11/2020Date d'affichage
03.12.2020Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. ZABRESCAK Lionel, Mme POIROT Estelle, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme MARINACCI Angélique, M. MARCOT Alain, M. LHENRY Gérald, M. LAURENT Jean Baptiste, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, M. COLIN Jean Yves, M. CHLOUP Roland

Procurations :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GERARD Violette

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/709

Objet : Recrutement pour remplacement agents Indisponibles.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
23/11/2020**Date d'affichage**
03.12.2020Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. ZABRESCAK Lionel, Mme POIROT Estelle, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme MARINACCI Angélique, M. MARCOT Alain, M. LHENRY Gérald, M. LAURENT Jean Baptiste, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, M. COLIN Jean Yves, M. CHLOUP Roland

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GERARD Violette

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie**Numéro interne de l'acte : 2020/710****Objet : Fixation des loyers 2021 logements et garages communaux.**

- Considérant qu'il y a lieu de réévaluer les loyers des logements communaux pour l'année 2021.
- Considérant la variation de l'Indice de référence des loyers INSEE entre le 3^{ème} trimestre 2020 et le 3^{ème} trimestre 2019 (130.59/129.99).

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDEA compter du 1^{er} janvier 2021, les loyers des logements communaux sont fixés comme suit :

LOCATAIRES	ADRESSE		MONTANT DU LOYER
- Mr Patrice DORVEAUX	8 rue de Lorraine	1 ^{er} étage	252.44 €
- Mr Nicolas PEIFFERT	8 rue de Lorraine	1 ^{er} étage	320.39 €
- Mme Marie-Thérèse FORFERT	3 Place St Martin	RDC droite	379.72 €

Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

23/05/2021

ID : 057-215705336-20201130-DCM2020710-DE

- Mr Franck BONNET	3 Place St Martin	RDC gauche	
-Mr et Mme DIALOUX à compter du 11/05/2021	3 Place St Martin	Etage gauche	504.25 €
- Mme Jornada FOURNY	3 Place St Martin	Etage droite	354.46 €
- Mme Julie KLEM	9 Allée des Tilleuls	Cabinet Infirmier	451.91 €
- Mr Bernard STRAUSS	Rue de Lorraine	Garage rue de Neuvic	33.94 €
- Mme Lydie PETRY	Rue de Lorraine	Garage rue de Neuvic	33.94 €
- Mr KERKHOVEN	Rue de Lorraine	Garage rue de Neuvic	33.94 €
- Mr André TERNIG	Rue de Lorraine	Garage rue de Neuvic	33.94 €
- Mr et Mme DIALOUX à compter du 11/05/2021	3 Place St Martin	Garage Place St Martin	58.14 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation

23/11/2020

Date d'affichage

03.12.2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. ZABRESCAK Lionel, Mme POIROT Estelle, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme MARINACCI Angélique, M. MARCOT Alain, M. LHENRY Gérald, M. LAURENT Jean Baptiste, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, M. COLIN Jean Yves, M. CHLOUP Roland

Procuration(s) :**Etal(ent) absent(s) :****Etal(ent) excusé(s) :**

Mme GERARD Violette

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie**Numéro interne de l'acte : 2020/711****Objet : Contrat d'hébergement GRDF.**

- Vu la convention d'hébergement N°AMR/140701-15 signé le 01 juillet 2014
- Vu la convention particulière qui en découle, signée le 20 mars 2019,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé le 20 septembre 2020, un avenant à ce contrat ayant pour but de clarifier les conditions d'actualisation de la redevance due par GRDF.

Le Maire présente en outre au Conseil Municipal, la commande éditée par GRDF, telle que prévue à l'article 3.3 de l'avenant ci-dessus.

Ce document permet à la Commune d'émettre le titre de recette correspondant au 1^{er} loyer d'hébergement.

Compte tenu des éclaircissements donnés par le Maire,

Le Conseil Municipal décide de valider le montant de 65,06 € intégrant la révision contractuelle et d'émettre un titre de recette de ce montant au compte 70388.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



